

République du Bénin

Présidence de la République

DECRET N°2002 - 0149 DU 05 AVRIL 2002

portant création d'une commission d'enquête chargée de vérifier la gestion du Préfet des Départements de l'Atlantique et du Littoral dans le litige domanial opposant les collectivités ASSOGBA et SOKENOU de Tchanhounkpamè.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République de Bénin ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Il est créé une commission d'enquête chargée de vérifier la gestion du Préfet des Départements de l'Atlantique et du Littoral dans le litige domanial opposant les collectivités ASSOGBA et SOKENOU de Tchanhounkpamè.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

- **Président** : Michel ATADJO-DJOVOYEDO, Conseiller Technique aux Travaux Publics et aux Transports du Chef de l'Etat ;

- **Vice-Président** : Clotaire Célestine
ADJANOHOOUN, Conseiller Technique aux Mines
et à l'Hydraulique du Chef de l'Etat ;

- **Rapporteurs** :

- Lino HADONOU, Conseiller Technique Juridique
du Chef de l'Etat ;
- Urbain LALOU, Officier de Police Judiciaire,
Membre de la CMVP.

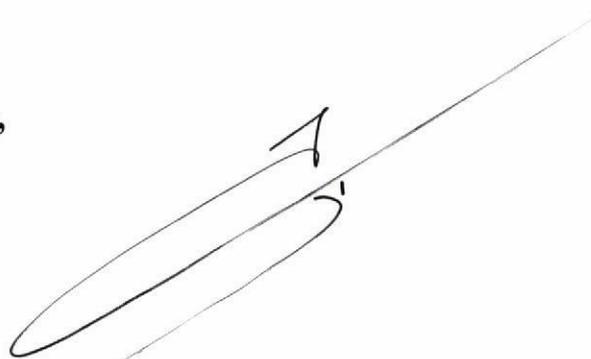
Article 3 : La commission pourra solliciter le concours de toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement de sa mission. La commission dispose de trente (30) jours pour déposer son rapport.

Article 4 : Les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission sont fournis par le Ministère des Finances et de l'Economie.

Article 5 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 AVRIL 2002

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions

PR - MFE — CTTPT/PT - CTMEH/PR - CTJ/PR - CMVP - INTERESSES - JO